

**DECLARATION INITIALE**  
**D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**  
 Article R512-47 du code de l'environnement

### 1- DECLARANT

**Personne morale**       **Personne physique :**    Madame    Monsieur

Nom

Département de la Charente

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique

N° SIRET

22160001800016

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

31 Boulevard Emile Roux

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

16021

Angoulême Cedex

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone

05 16 09 50 00

Portable

Fax

(facultatif)

Courriel

contact@lacharente.fr

**Signataire de la déclaration (pour une personne morale)**

Nom

BONNEAU

Prénoms

François

Qualité

Président

### 2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET

19160116000010

Enseigne ou nom usuel du site

Collège Elisée Mousnier

**Adresse de l'installation :**    identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

26 rue Elisée Mousnier

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

16110

Cognac Cedex

Code postal

Commune

Téléphone

05 16 09 60 83

Portable

Fax

(facultatif)

Courriel

rallain@lacharente.fr

**Description générale de l'installation** (présentation de l'activité exercée sur le site...) :

Le site dispose de plusieurs chaufferies équipées de chaudières gaz afin de couvrir les besoins énergétiques du collège. La puissance totale des chaufferies est supérieure à 1 MW et permet d'alimenter plusieurs bâtiments en chauffage (intendance, logements de fonction, demi-pension, externat, administration, CDI, ateliers technologie, gymnase, salle de musique).

**Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :**

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :  Oui  Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la nouvelle installation avec les installations existantes.

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :  Oui  Non
- une installation classée relevant du régime de déclaration :  Oui  Non

### 3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

#### 3-1 CADASTRE ET PLANS

L'installation est implantée sur le territoire de plusieurs départements :  Oui  Non

Si oui, préciser les numéros des départements concernés :

L'installation est implantée sur le territoire de plusieurs communes :  Oui  Non

Si oui, préciser les noms des communes concernées :

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m,
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

#### 3-2 PERMIS DE CONSTRUIRE

La mise en œuvre de l'installation nécessite un permis de construire :  Oui  Non

Si oui, le déclarant s'engage à déposer sa demande de permis de construire en même temps qu'il adresse la présente déclaration (article L512-15 du code de l'environnement).

#### 4 – NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

Numéro de la rubrique	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime <sup>1</sup> (D ou DC)
2910	A. 2.	Combustible Gaz naturel	48 218	m3	DC

Les rubriques de la nomenclature des installations classées sont consultables sur le site internet AIDA : <http://www.ineris.fr/aida>

**Commentaires** (notamment, pour les rubriques de la nomenclature des installations classées dont la capacité est exprimée en « équivalent », préciser le détail des calculs) :

Afin de déterminer la capacité de l'activité, nous nous sommes basés sur l'historique des consommations. Nous avons donc retenu la capacité de l'activité maximale connue.

<sup>1</sup> D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

## 5 – PRESENTATION DES MODES D'EXPLOITATION

### 5 - 1 MODES ET CONDITIONS D'UTILISATION, D'EPURATION ET D'EVACUATION DES EAUX RESIDUAIRES, EFFLUENTS ET DES EMANATIONS DE TOUTE NATURE

a) Prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée :

Oui  Non

Si oui, préciser le ou les modes de prélèvement de l'eau :

- réseau public de distribution d'eau : volume maximum annuel en m<sup>3</sup> :  
 milieu naturel (hors forage souterrain) : volume maximum annuel en m<sup>3</sup> :  
 forage souterrain : volume maximum annuel en m<sup>3</sup> :  
     de plus de 10 mètres de profondeur  
 autres, préciser :

Non connu

--

b) Rejet d'eaux résiduares issues de l'exploitation de l'installation classée :

Oui  Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des eaux résiduares :

Vidange potentielle du réseau d'eau de l'installation thermique
---

Exutoire des eaux résiduaires :

- réseau d'assainissement collectif avec station d'épuration  
 milieu naturel ou réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

s'il y a traitement (ou pré-traitement) sur site des eaux résiduaires avant rejet, préciser le traitement :

volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel en m<sup>3</sup> :

Autres commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

c) Epandage de déchets, effluents ou sous-produits sur ou dans des sols agricoles :  Oui  Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des matières épandues :

Îlots PAC<sup>2</sup> faisant partie du plan d'épandage (pour chaque exploitant et/ou prêteur, préciser son nom, son numéro PACAGE<sup>3</sup> et les numéros d'îlots correspondants) :

Surface totale du plan d'épandage en ha (calculée sur la base de la SAU<sup>4</sup>) :

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N)

A1 : dont épandue sur les terres de l'exploitation (kg N)

A2 : dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (kg N)

B1 : dont produite sur l'installation (kg N)

B2 : dont provenant de tiers (kg N)

(A1+A2 = Q)

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) :

**d) Rejets à l'atmosphère (fumées, gaz, poussières, odeurs...) :**  Oui  Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des rejets :

Gaz naturel (si fuite) => odeurs potentielles  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Vapeur d'eau (H<sub>2</sub>O)  
Azote (N<sub>2</sub>)  
Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)  
Oxygène (O<sub>2</sub>)  
Monoxyde de carbone (CO)  
Oxydes d'azotes (NO<sub>x</sub>)  
Imbrulés solides et gazeux (poussières, suie, ...)  
Dioxines  
Composés organiques volatiles (COV)

<sup>2</sup> PAC : Politique agricole commune

<sup>3</sup> Numéro PACAGE : il s'agit du numéro d'identification attribué à tout exploitant agricole pour sa déclaration PAC

<sup>4</sup> SAU : Surface agricole utile

S'il y a des dispositifs de captation ou de traitement sur site avant rejet, préciser :

Autres commentaires sur les rejets à l'atmosphère :

## 5 - 2 ELIMINATION DES DECHETS ET RESIDUS DE L'EXPLOITATION

Types de déchets et résidus issus de l'exploitation et filière de valorisation ou élimination (préciser) :

Collecte des déchets par le service public de gestion des déchets :

Oui  Non



### 5 - 3 DISPOSITIONS PREVUES EN CAS DE SINISTRE

Capacité en eau pour la lutte contre l'incendie :

- Prise d'eau sur le réseau incendie public
- Autre (préciser) :

Autres moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant (préciser) :

Extincteurs

**6 – DEMANDE D'AGREMENT DE L'EXPLOITANT D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT DE DECHETS en application de l'article L541-22 du code de l'environnement**

Il s'agit d'une installation classée de **traitement de déchets (hors collecte<sup>5</sup> des déchets)** soumise à déclaration et nécessitant un agrément en application de l'article L541-22 du code de l'environnement (valorisation de déchets d'emballage...) : ☐ Oui ☒ Non

Si oui, préciser :

Déchets à traiter		Filière de traitement		Quantités maximales
Nature des déchets	Codification déchets	Type de traitement	Codification du traitement	

Commentaires (préciser notamment le ou les types d'agréments de traitement de déchets demandés) :

<sup>5</sup> Rappel : Les agréments autres que ceux relatifs au traitement de déchets et nécessaires en application de l'article L541-22 (collecteurs de déchets de pneumatiques, collecteurs d'huiles usagées...) ne sont pas gérés par la présente déclaration.

## 7 – NATURA 2000

En référence notamment :

- aux rubriques de la nomenclature précisées au point 4 ci-dessus
- et aux listes mentionnées au III de l'article L414-4 du code de l'environnement (liste nationale ou listes locales définies par arrêtés préfectoraux),

le projet est soumis à évaluation des incidences Natura 2000 :

Oui  Non

Si oui, joindre votre évaluation des incidences Natura 2000.

## 8 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Le déclarant confirme qu'il a pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des **éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Oui  Non

Si oui, joindre votre demande de modification.

Fait à *Angoulême*

le 17 DEC. 2019

Signature du déclarant

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur du Pôle Infrastructures  
et Aménagement du Territoire

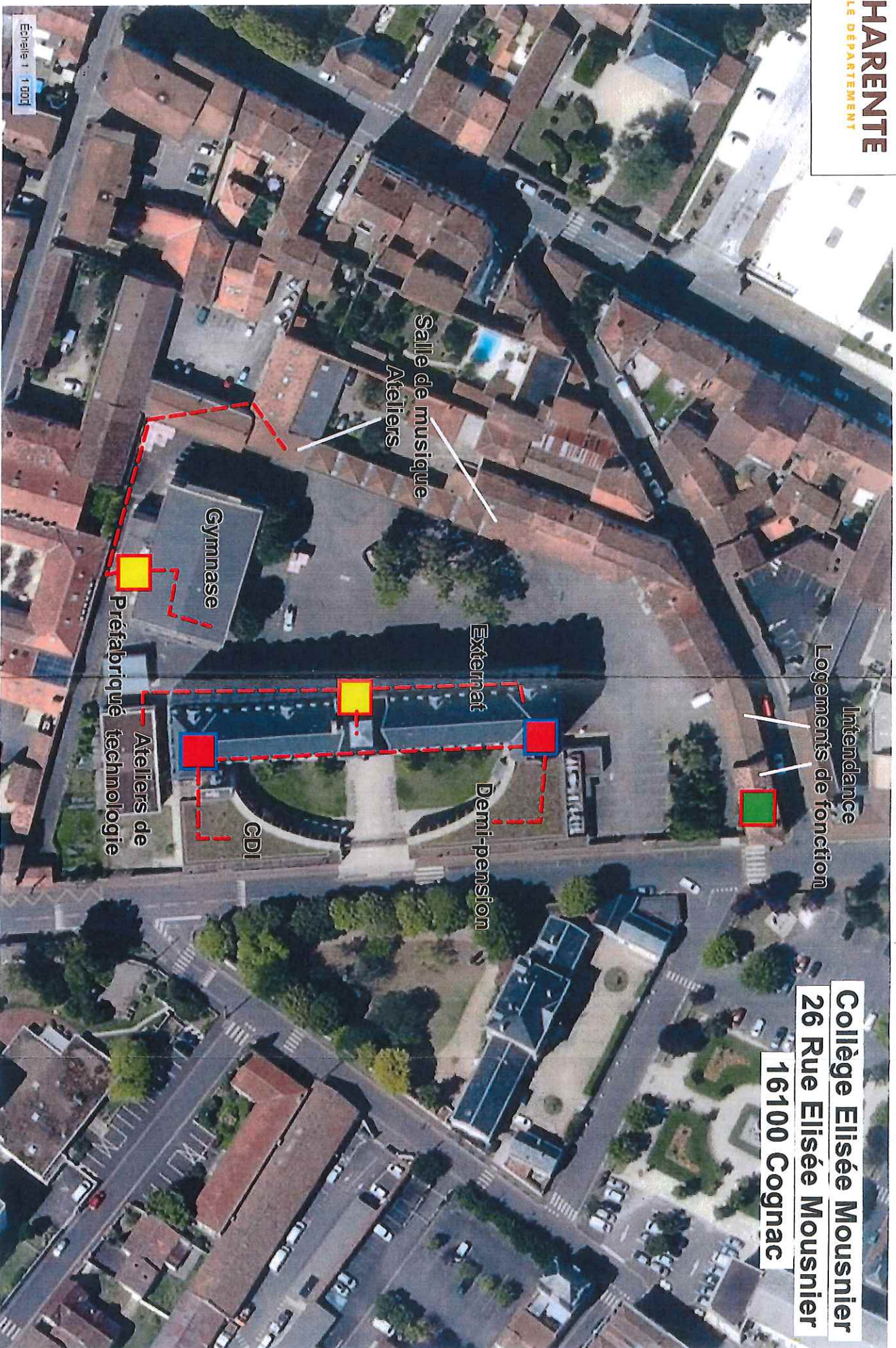


Vincent COLAS

Industria de la Construcción de la  
Comunidad de Madrid y de la Comunidad de  
Madrid de la Comunidad de Madrid

1A.100.000

**Plan d'ensemble**



**Collège Elisée Mousnier**  
**26 Rue Elisée Mousnier**  
**16100 Cognac**

**Chaufferie**  
**Sous-station**

**Réseaux de chauffage**  
**Chaudière individuelle**

.....

**Plan de situation du cadastre**

**Collège Elisée Mousnier**  
**26 Rue Elisée Mousnier**  
**16100 Cognac**



Echelle 1 : 2 001



